ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 4 mai 1900 (14 Floréal An 108 de la République). 124e jour de l'année. 44e jour du printemps. [illegible] jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 37 ; coucher à 7 h. 47.
Lever de la lune à 9 h. 01, mat. ; coucher à 12 h. 00, soir.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 3 mai.
Baromètre à 2 heures du soir : 762 millim. (Variable).
Baisse depuis la veille : 8 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 3° au-dessous, à 5 heures de l'après-midi : 17° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Ouest, fort.
Temps probable pour aujourd'hui : Incertain.

Les Elections Municipales

CANDIDATS

1re Section. — Canton Ouest. — Epeule

Bureaux de vote : Ecoles de garçons, rue du Bois, Tribunal de Commerce, rue du Grand-Chemin, école de garçons, rue Bréda, école de filles, rue de Naples [illegible].

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant ; Henri MILBEO, adjoint au maire, administrateur des hospices, conseiller sortant ; Henri SEGARD, conseiller prud'homme ; Henri ROGER, cons. prud'homme, fileur ; Lucien ARMENGON, secrétaire du comité de propagande de la Coopérative La Paix ; Victor D[illegible]EMONT, ouvrier fileur ; Arthur MINSART, contre-maître d'apprêt ; Henri LEFEBVRE, secrétaire général du Parti ouvrier.

2e section. — (Canton Nord). — Fontenoy.

Bureaux de vote : Cours de musique, place Nel[illegible] ; école de garçons, rue Archimède, école de garçons, rue Saint-Vincent, école de garçons [illegible].

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant ; Henri THERIN, adjoint au maire, administrateur du bureau de bienfaisance, cons. sortant ; Henri HESPEL, président du syndicat des ouvriers en bâtiments, cons. sortant ; Séraphim PONTHIEU, secrétaire du syndicat des charpentiers-menuisiers, cons. sortant ; Joseph DEDONDER, cons. prud'homme, cons. sortant ; Floris TONNEAU, cons. sortant.

3e Section. — Canton Nord. — Cul-de-Four

Bureaux de vote : Ecole de garçons rue Turgot [illegible], école de garçons, rue [illegible].

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant ; Achille LEPERS, adjoint au maire, vice-président du Conseil des prud'hommes ; Charles [illegible], conseiller sortant ; Henri VANDEPUTTE, président du syndicat de la métallurgie, conseiller sortant ; Jean-Baptiste [illegible]ART, conseiller sortant ; Adolphe DENEVE, président de la coopérative « La Paix » ; Henri [illegible], ouvrier encolleur ; Aimé MOREL, colleur.

4e Section. — Canton Est. — Mairie

Bureaux de vote : Hôtel-de-Ville, salle des Adjudications, école de garçons, rue du Moulin, école de garçons [illegible], école de garçons, rue d'Hem [illegible].

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant ; Désiré WICHART, conseiller sortant ; Joseph PELLETREZ, conseiller sortant ; Jules BOUCHERIE, conseiller sortant ; François ALLART, ouvrier tisserand ; Auguste VROMANT, [illegible] d'usage ; Henri LEBRIDANT, président de la fanfare ouvrière « La Paix ».

5e section. — Canton Est. — Pile

Bureaux de vote : Ecole de filles, rue Ste-Elisabeth ; école de garçons, rue Pierre de Roubaix, école de garçons, rue Delezenne [illegible].

Achille DUJARDIN, membre de la commission scolaire, cons. sort. ; Louis CAR[illegible], cons. sort. ; Achille CARPENTIER, cons. sort. ; Liévin BAILLEUL, administrateur des hospices, cons. sort. ; Charles S[illegible], conseiller prud'homme, conseiller sortant ; Henri WATTREMEZ, secrétaire général adjoint du Parti ouvrier ; [illegible] Michel SERVAIS, secrétaire général du syndicat textile.

Mossieu Deschamps

Comme nous l'avons dit hier matin, nous avons reçu une lettre de M. Henri Deschamps, ancien conseiller d'arrondissement. Depuis M. Henri Deschamps, à qui rien ne [illegible] maintenant qu'il devint la bonne [illegible] des calotins et des millionnaires, nous a fait parvenir deux nouveaux exemplaires de sa prose par l'entremise de M. [illegible], huissier. Des annonces sortant des presses de l'honorable M. Dorion — naturellement ! — des circulaires distribuées à profusion ont fait connaître le misérable plaidoyer, dont le candidat de la [illegible] nous demande l'insertion et que voici avec quelques réflexions en réponse :

Monsieur,

Vous croyez avoir porté un grand coup à ma candidature en publiant les statuts du comité « La Solidarité ».

M. Deschamps oublie un point important, ce n'est pas seulement un extrait des statuts de la société « La Solidarité » que nous avons publié, mais aussi l'engagement d'honneur signé par le candidat de la Croix de demeurer toujours en tout temps et en tout lieu fidèle à ces statuts. Nous avons fait cette publication moins pour porter un coup à une candidature bien malade, que pour édifier le public roubaisien sur la moralité politique des gens que la calotte emploie.

Pour atteindre ce but, vous feignez de donner aux mots un sens qu'ils n'ont pas. Vous semblez croire que les membres de ce comité ont promis de combattre les prêtres et le capital.

Il faut beaucoup de bonne volonté pour commettre une erreur aussi lourde car ce n'est pas ça du tout. Ils ont seulement pris l'engagement de lutter contre leur DESPOTISME.

Ils ne deviendraient les adversaires du capital que si le capital voulait les dominer, c'est-à-dire, peser sur leur conscience et leurs actions.

M. Deschamps est évidemment un bon [illegible] des jésuites qui l'emploient et il a profité [illegible] de ses nouveaux maîtres. M[illegible] il prend vraiment ses amis pour des [illegible], en espérant leur faire avaler semblable explication.

Nous laissons aux mots le sens qu'ils ont. Si la Solidarité a été créée, ce n'est pas pour combattre contre un péril présumé, que l'on supposait pouvoir se présenter dans un siècle ou deux ; c'est pour combattre contre un péril présent et actuel, contre le triple despotisme qui menaçait et menace [illegible] les consciences des hommes libres.

M. Deschamps nous affirme que le capital et les prêtres ne portent aucun ombrage et ne causent aucune inquiétude à sa conscience. Nous nous en doutions.

Voilà l'enseignement qui se dégage nettement et clairement de ces statuts — bien malin qui y voit autre chose dont l'auteur n'est autre que feu M. F..., qui était un bon bourgeois et un honnête homme ; il ne haïssait pas le capital, je vous assure pas plus que le président actuel de cette société.

La beauté de l'âme de M. Deschamps éclate dans ce passage, où il tente d'attaquer la mémoire d'un homme, qui fut un bon et sincère démocrate, et où il essaye de décocher une ruade à une personne étrangère à ce débat, mais qui a évidemment le grand tort aux yeux de l'homme de la *Croix*, d'être demeuré honnêtement fidèle aux engagements que M. Deschamps aurait pu tenir lui aussi, s'il n'avait trouvé plus simple de vivre en bonne intelligence avec le capital et les curés.

Le principal objet de ce comité, à l'origine, c'était comme son titre l'indique, de développer l'esprit de solidarité entre tous ses membres, appartenant à toutes les classes de la société, dans le but de se protéger et de s'entre-aider dans la vie.

Le but de la société « La Solidarité » est nettement et précisément indiqué dans la formule du serment oublié par M. Deschamps, c'est de travailler à l'émancipation complète, matérielle et morale des membres, en combattant la réaction sous son triple aspect.

Quant à moi, je n'ai jamais failli à mes promesses, et bien que j'ai quitté cette société depuis longtemps, j'ai toujours secouru dans la mesure de mes moyens ceux qui m'ont sollicité.

Il s'en faut qu'on ait agi avec la même loyauté à mon égard, puisque c'est du président même qu'émanent les attaques dirigées contre moi.

Ces choses-là ne se commentent : il faut se contenter d'admirer le tranquille toupet de M. Deschamps. Notons cependant sa mélancolie. M. le candidat de la *Croix* est quelque peu gêné de se sentir vivre dans une atmosphère de mépris. Il voudrait peut-être que ceux qui ont été trahis par lui, lui tressent des couronnes.

Son insinuation à l'égard du président de la Solidarité est fausse.

Mais les attaques de mes adversaires m'entraînent à faire une déclaration dont je suis heureux de vous donner la primeur.

Je n'ai jamais combattu la religion pas plus que je n'ai combattu les cultes israélite ou protestant, je suis trop soucieux de la liberté de conscience chez autrui pour jamais y porter la moindre atteinte ; j'ai seulement lutté contre les partis monarchiques, royalistes ou bonapartistes, qui se couvraient du manteau de la religion pour battre la République en brèche.

Quelle mauvaise mémoire que celle de M. Deschamps ... Comment a-t-il pu oublier ce qu'il disait en 188[illegible], à une réunion tenue à l'[illegible]. M. Deschamps, que M. Chatteleyn, qui le connaît bien, accusait de chercher une situation personnelle en faisant de la politique, proclamait hautement que de tous ses adversaires d'alors, seul le citoyen Henri Carrette avait une attitude loyale, et parlant de M. Wattinne il disait : « ce candidat là est un ennemi, puisqu'il représente l'idée religieuse... » C'est textuellement rapporté dans le *Journal de Roubaix*.

Elu conseiller d'arrondissement en 1889, au plus fort de la tourmente boulangiste, je suis entré, sur la demande de mes amis d'alors, dans tous les comités où l'on m'assurait que mon action pouvait être utile au triomphe de la République ; de même qu'aujourd'hui je fais alliance avec la droite pour défendre contre le despotisme collectiviste, l'ère de liberté que la République nous a donnée.

Pour juger de l'unité de la vie politique d'un homme, c'est moins aux alliances qu'il a contractées en cours de route, qu'aux résultats qu'elle a produits, qu'il faut se placer.

Pourquoi les amis d'alors de M. Deschamps, ne sont-ils plus ses amis d'aujourd'hui ? Si non parce que républicains honnêtes et sincères, ne cherchant pas, eux, une situation dans la politique, ils n'ont pas eu le cynique courage de tendre la main aux anciens meneurs du parti boulangiste, de s'accoler aux résidus peu appétissants de l'armée du trône et de l'autel, pour, sous un prétexte mensonger, préparer une ère de réaction, faire décréter nos lois scolaire et militaire. Pour défendre, soi-disant, l'œuvre républicaine, M. Deschamps se vante de faire alliance avec ceux qui veulent détruire cette œuvre. Cet homme est le prince des inconscients.

Voici la mienne :

J'ai pris part aux luttes pour la réélection des 363 en 1877 ; c'est le 13 octobre de cette année, à la veille du scrutin, que je prenais la parole en faveur de M. Achille Scrépel, député sortant.

Quelques jours après, je parlai en faveur de MM. Alfred Motte père et Auguste Morel, candidats républicains, au conseil général et au Conseil d'arrondissement, tous deux désignés par les comités républicains de Roubaix. L'élection eut lieu le 4 novembre 1877. Nos candidats échouèrent.

J'ai eu la satisfaction, plus tard, et avec l'aide de tous mes amis, de faire triompher la candidature de M. Eugène Motte où celle de son regretté père avait échoué 18 ans auparavant.

En 1884, lors du congrès ouvrier, je pris la parole dans deux réunions restées mémorables dans le souvenir des vieux roubaisiens et, depuis seize ans, je n'ai cessé, par la parole et par la plume, de combattre les théories néfastes du collectivisme.

Et après une lutte politique qui dure depuis plus de vingt ans, au cours de laquelle j'ai vu tomber tant de vaillants soldats de l'idée républicaine, je puis dire, non sans orgueil, que j'ai toujours servi le même drapeau.

En effet, la vie de M. Deschamps est une dans son agitation. Il a successivement mendié l'appui de tous les partis, pour les trahir tous.

Mais, voilà le bouquet.

Inébranlablement attaché à la République, je continuerai avec mes amis, l'œuvre d'apaisement commencée par MM. Jules Derégnaucourt et Achille Scrépel, nos vénérés initiateurs ; nous ne déserterons pas la tâche que nous avons assumée et nous resterons les ardents défenseurs de la République ouverte à tous les travailleurs, à tous les bons français.

Les amis de M. Deschamps sont les gens du *Journal de Roubaix* et des sacristies, et on n'a pas oublié leurs campagnes odieuses contre les deux hommes dont notre contradicteur ose se réclamer. Et c'est à ces réactionnaires avérés que M. Deschamps veut donner le pouvoir, alors que Derégnaucourt et Achille Scrépel ont usé leur vie à les chasser de toutes les assemblées.

Cette dernière pantalonnade juge son auteur.

Nous livrons maintenant M. Deschamps au jugement des gens de bon sens, de tous ceux pour qui la trahison n'est pas une carrière. Il est un des calotins qui l'emploient et ceux qui l'emploient sont dignes de lui.

Nous laissons M. Deschamps au pied du mur. Passant, écarte-toi !...

Je compte sur votre courtoisie et au besoin sur votre respect des droits que la loi m'accorde pour faire paraître cette lettre dans votre prochain numéro, à la même place et en mêmes caractères que les statuts et leurs commentaires.

Agréez, etc.

H. DESCHAMPS,
ancien conseiller d'arrondissement.

UNE RÉPONSE MÉRITÉE

Les crapules qui pondent les insanités dont les murs de Roubaix sont revêtus, ont osé dire que les socialistes de Roubaix avaient détourné 11 millions ; le lendemain le chiffre est monté à 16 millions ; il n'était plus hier que de 9000 francs.

Et avec la déloyauté qu'on leur connaît, ils demandaient hier : Où sont passés les 9000 francs.

Le Parti ouvrier a fait afficher la réponse suivante :

Les 9000 francs retrouvés

Nous recevons la dépêche suivante :

Czenstochowa (Russie), 2 mai
8 h. soir.

Avons trouvé 9000 francs de Carrette, dans caisse, usine Cosaque Motte.

Envoyons la somme pour distributions, sociétés chorales musicales de Roubaix.

NICOLAS.

(Au corps électoral roubaisien.)

* *

« L'Union catholique de l'Internationale noire est-elle satisfaite ? »

On peut juger du succès de fou rire remporté par cette merdante réponse qui rappelle les mensonges du député cosaque et ridiculise les calomnies des adversaires.

ECŒURANT !

Le Parti Ouvrier indigné des saletés que l'U. C. S. E. P. colle sur les murs a fait apposer hier l'affiche suivante :

ECŒURANT !

Nos afficheurs ont toujours travaillé avec la plus grande loyauté : il faut tout le cynisme des JESUITES pour nous faire un reproche qu'on pourrait avec raison leur adresser.

Devant la campagne ignoble de basses calomnies faite par des adversaires cléricaux aussi misérable que déloyaux.

Le corps électoral tout entier voudra protester contre ces canailleries.

Par son vote, il prouvera à l'Union Catholique Sociale et Patriotique qu'elle a tout son mépris.

Vive le Parti ouvrier !

Nos affiches. — On a encore affiché en ville le portrait du cosaque Motte, la tête revêtue d'une couronne impériale russe, et cravaté de la bavette des curés.

Cette gravure finement tirée, a été très goûtée du public.

Nos adversaires furieux, se proposent de représenter, nous dit-on, Carrette fumant sa pipe et buvant « une goutte » ! Ce sera pauvre d'imagination.

On a également distribué et affiché en ville des gravures des créations socialistes, crèches, cantines scolaires, bains de la rue de Rome, pavillon central du nouvel hôpital qui constituent de véritables petits tableaux réfutant habilement le dire de nos adversaires, lorsqu'ils prétendent que nous n'avons rien fait.

Une affiche « La Czenstochovienne ou le Patriotisme des Patriotes de l'U. S. E. P. », a été avidement lue par tous les travailleurs, les commerçants et de nombreux industriels de Roubaix.

Nous en publierons le texte demain.

Petites questions. — Au sujet du patriotisme des candidats de l'Union Sociale et Patriotique nous voudrions savoir si vraiment, comme on l'affirme, le grand chef Chatteleyn n'a jamais fait un seul jour de service militaire ?

Si M. Joseph Wibaux a été si bon soldat qu'il n'ait fait du rabiot. Il aurait été retenu au régiment à la fin de son année ?

Si M. J.-B. Deneul n'a pas passé en Belgique pendant la guerre, beaucoup d'autres sont des français de quatre sous qui n'ont jamais servi la France, nous assure-t-on.

Qu'on veuille bien nous répondre s. v. p.

Les mouches de l'U. S. E. P. — La cléricaille de l'U. S. E. P. s'attire de la part d'un ancien agent de sûreté la lettre suivante :

Roubaix, le 3 mai 1900.

Monsieur le Directeur
du journal l'*Egalité*,

Veuillez je vous prie insérer dans votre prochain numéro la protestation ci-dessous :

Je tiens à faire connaître que jamais je n'ai été inscrit à l'Union sociale et soi-disant patriotique et que bien moins encore je n'ai fait d'enquête pour la dite Union.

Je mets au défi qui que ce soit de prouver que j'ai jamais eu la moindre accointance avec la rue Pauvrée.

Ceux qui propagent ce bruit savent très bien le contraire, mais en commettant cette canaillerie ils sont bien dans leur rôle, en tout cas, je sais où ils veulent en arriver.

Un ex-agent de la sûreté est employé rue Pauvrée, mais il se nomme Vermant et non Delevur.

Veuillez agréer, M. le Directeur, mes sincères salutations.

A. DELEVUR,
Ex-agent de la sûreté.

UNE GRANDIOSE REUNION SOCIALISTE
à la « Paix »

Bien avant l'heure fixée pour la réunion organisée par la section Roubaisienne du Parti ouvrier, la vaste salle de la coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, regorgeait de citoyens accourus pour témoigner leur attachement profond aux doctrines socialistes et entendre la parole chaude et persuasive des orateurs qui doivent y prendre la parole.

Le citoyen Wattremez qui préside ayant comme assesseurs les citoyens Hélincs et Deneve, donne la parole au citoyen J. Vingtras.

Le jeune orateur socialiste constate que les valets de la réaction qui, lors de l'élection de [illegible] exploitaient contre les socialistes la crise commerciale et les accusaient d'être la cause du chômage, s'en prennent aujourd'hui aux coopératives socialistes, pour faire croire aux petits commerçants que ce sont elles qui sont la cause de leur disparition prochaine.

Il faut être tartuffe comme les gens de l'U. S. et P. pour se servir de tels arguments contre des adversaires politiques, surtout quand on est soi-même fondateur de la grande coopérative catholique « l'Union ».

Après un exposé succinct du collectivisme, J. Vingtras parlant de la propriété individuelle, demande aux ouvriers où est leur propriété individuelle. Vous n'en avez pas et n'en aurez que quand le collectivisme nous aura rendu l'instrument de travail aujourd'hui entre les mains des capitalistes.

Le citoyen Michel Servais qui lui succède à la tribune est heureux de constater la présence d'une quantité si nombreuse de courageux citoyens, venus ce soir à la réunion et en augure la victoire certaine pour dimanche prochain.

Parlant des insinuations malveillantes lancées contre nos amis par l'U. S. et P., c'est vous dit-il qui avez le droit de crier au voleur contre vos patrons qui mènent la vie à grandes guides avec le produit des vols dont vous êtes tous les jours les victimes, tant par les salaires minimes qu'ils vous octroyent que par les amendes imméritées qui vous sont infligées tous les jours.

Il termine par un appel à la propagande de tous les camarades d'où sortira la victoire déjà assurée de dimanche prochain.

L'arrivée à la tribune du citoyen Moreau [illegible] une salve d'applaudissements qui se répète souvent au cours de son discours surtout lorsqu'il met en garde les ouvriers contre l'influence du curé sur la femme.

Le citoyen Moreau expose ensuite que le collectivisme doit fatalement arriver par la conséquence même du développement du machinisme et est la meilleure garantie.

Il exhorte les ouvriers à propager les idées exposées par les orateurs socialistes et à les faire comprendre à ceux de leurs camarades qui n'ont pas encore compris que leur intérêt est de voter pour des ouvriers car leurs patrons seront toujours, quoi qu'ils en disent, leurs irréductibles ennemis.

Après avoir démontré la honte qu'il y a pour des hommes qui jadis se disaient républicains d'en aimer serrer la main aujourd'hui aux curés et s'agenouiller devant le goupillon, il recommande aux ouvriers d'être fermes dimanche prochain et de voter pour leurs véritables amis, pour les candidats du Parti Ouvrier.

Après un discours plein d'énergie du citoyen Bailleul dans lequel il démontre que malgré les calomnies déversées à nos contre les candidats et élus ouvriers, l'idée socialiste grandit tous les jours, discours souvent interrompu par de chaleureux applaudissements, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis le 3 mai 1900 au local de la coopérative La Paix, au nombre de 2000, après avoir entendu les discours des citoyens J. Vingtras, Michel Servais, Bailleul et Moreau, acclament l'œuvre accomplie à la Mairie par les élus du Parti Ouvrier, et s'engagent à faire tous leurs efforts pour qu'une écrasante majorité les renvoie de nouveau à l'Hôtel de Ville dimanche prochain. »

Après la réunion une imposante manifestation a parcouru le quartier de l'Ile pour se disloquer près de l'estaminet du Palais.

LES RÉUNIONS DE CE SOIR

Nous rappelons que deux réunions publiques et contradictoires auront lieu ce soir vendredi, à huit heures et demie, salle de la Brasserie, rue Meyerbeer et salle de la Perche, chez Leclercq, rue de la Potennerie.

La réunion de la rue Meyerbeer sera présidée par le citoyen Henri Carrette, maire. Y prendront la parole les citoyens Achille Lepers, adjoint au maire, et L. Bailleul, conseiller municipal.

Celle de la rue de la Potennerie, salle de la Perche, sera présidée par le citoyen Désiré Wichart, conseiller municipal. Y prendront la parole les citoyens Jacques Vingtras et Michel Servais.

Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. — Jeudi 3 courant à 2 h. 1/2 du soir, MM. les docteurs Pascalin et Delattre ont examiné les enfants des écoles municipales dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Etaient présents, MM. H. Carrette, maire, A. Lepers, H. Thérin, Hervé, Milbéo adjoints et Louis Catrice, vice-président de la caisse des écoles.

43 garçons et 45 filles ont été désignés pour partir le 15 mai courant pour séjourner au sanatorium pendant un mois.

L'ALCOOL DANS L'ARMÉE

Une circulaire ministérielle

Le Ministre de la Guerre vient d'adresser aux commandants de Corps d'Armée la circulaire suivante :

En vue de défendre les troupes placées sous leurs ordres contre les dangers de l'alcoolisme, des chefs militaires ont pris, depuis quelque temps, l'initiative de mesures diverses concernant la consommation de l'alcool dans les casernes.

Les unes simplement restrictives consistent dans l'interdiction aux cantiniers de vendre de l'eau-de-vie et liqueurs similaires à certaines heures de la journée, ou encore se rapportant à une sélection de boissons spiritueuses dont la vente est tolérée.

Les autres ont trait à l'interdiction absolue de débiter de l'alcool dans les cantines.

Il importe, au point de vue de l'hygiène et de la discipline, de faire cesser ces divergences et d'uniformiser les prescriptions relatives à la prophylaxie de l'alcoolisme et d'étendre à toute l'armée une action bienfaisante qui ne saurait être localisée à quelques corps de troupe.

En conséquence, j'ai décidé l'interdiction absolue de vendre dans les cantines des eaux-de-vie, ou des liqueurs à base d'alcool, et toute préparation connue sous le nom d'apéritifs.

Cette interdiction s'étend à toutes les cantines des casernes, quartiers, camps et terrains de manœuvres.

Est seule autorisée dans les cantines, la vente des boissons fermentées : vin, bière, cidre, et celles de toutes les boissons usuelles : café, thé, lait, chocolat, ne renfermant pas d'alcool.

Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour que ces prescriptions, qui seront affichées dans toutes les casernes, soient immédiatement exécutées.

DE GALLIFET.

Abus de confiance. — Profitant mercredi de l'absence de son beau-père, chez qui il demeure, Paul Ottevaert, âgé de [illegible] ans, teinturier, demeurant rue Basse-Masure, 102, lui déroba une somme de 80 francs et une montre en or qu'il engagea pour dix francs.

Il a été mis avant-hier soir en état d'arrestation.

Adjudication. — Le mardi 22 mai 1900, à 11 heures du matin, aura lieu, à l'Hôtel de Ville, l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées de la livraison des imprimés et fournitures de bureau à la condition publique pendant les années 1900, 1901 et 1902.

Importance annuelle 1500 fr. ; cautionnement à verser 150 fr.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu chez Emile Rousseel, rue de l'Epeule.

Le nommé Vandenbusch Charles, teinturier, âgé de 20 ans, demeurant rue Franklin, 1[illegible]2, a eu le bras fracturé entre le bâti et le panier d'une turbine.

Le docteur Lepers a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu dans le même établissement.

Le nommé Meurisse Charles, dégraisseur, âgé de [illegible] ans, demeurant rue de l'Alouette, [illegible], s'est contusionné le genou droit en tombant de son métier.

Le docteur Lepers a déclaré 12 à 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Vandecou[illegible], rue Parmentier.

Le nommé Martial Adolphe, homme de peine, âgé de [illegible] ans, demeurant rue Lacroix, a eu le doigt écrasé par une barre de fer.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Bronnaers De Geyter, rue St-Maurice.

Le nommé Gauthier Louis, dégraisseur, âgé de 43 ans, demeurant rue Lannoy, faubourg Desprès en transvasant de l'acide s'est brûlé l'œil gauche.

Le docteur Labbe a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 1er mai, un accident est survenu dans le peignage de la Société anonyme, rue du Collège, 11[illegible].

Cuternaeghe Charles, peigneur, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouvaux, 6, a eu la main gauche contusionnée entre le volant et le cylindre d'une laveuse.

Le docteur Drussne a déclaré 1[illegible] jours d'incapacité de travail.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

Avis aux porteurs de bulletins

Les camarades qui désireraient porter des bulletins pour le Parti Ouvrier, sont invités à assister à la réunion spéciale qui aura lieu ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, à la Coopérative « La Paix ».

POUR LA PROPAGANDE. Le secrétaire du Parti, a reçu les sommes suivantes pour la propagande :

Du citoyen Henri Carne, la somme de 31 fr. [illegible] produit du tronc déposé chez lui.

Du citoyen V[illegible] fr. donné par les Amis-Réunis de la rue de Mouvaux.

Du citoyen Michel Servais, 1 fr. 50, par les amis de chez Vandroude, après la distribution des prix de la fête du Travail.

Merci à tous.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 3 mai 1900

NAISSANCES. — Maurice Lefebvre, rue Blanchemaille. — Emile Wattel, rue du Pile, 2[illegible]. — Simonne Lesur, rue des Champs, 1[illegible]. — Omer Hennebel, rue de la Balance, 120 — Auguste Louvarque, rue de [illegible] — Raymond Lepaille, rue Bayard, 1.

DÉCÈS. — Fernand Falez, 16 mois, rue de Flandre, 71 — Raymonde Petit, 2 ans, rue Marceau, 82 — Charles Necteus, [illegible] ans, rue de l'Epeule, cour Plat Agache — Emil Delcœvre, 21 ans, rue Blanchemaille — Arthur Lejeune, 4 ans, rue de Tourcoing, 1[illegible]. — Emma Vanpuymbrouck, 6 mois, rue d'Italie, 1[illegible] — Charles Gigot, 27 ans, rue d'Isly — Zénobie Muller, 84 ans, rue Calvaire, 40 [illegible] — Rosalie Desrieger, 71 ans, rue Saint-Jean — Ernest Walla, 3 mois, rue Archimède, cour Losfeld, 21 — Carlos Desobry, 75 ans, rue du Collège, 76 — Marie Beague, 80 ans, rue de l'Industrie, 10.

TOURCOING

La caisse d'Epargne et de Prévoyance. — Dans ses séances des 29 et 30 avril, la caisse d'Epargne et de Prévoyance, a accompli les opérations suivantes :

Versements — 551 dont 45 nouveaux livrets se montant à la somme de 61.607 fr.

Remboursements. — 190 dont 30 livrets soldés se montant à 50.190 fr. 69.

Servante infidèle. — A la suite d'une plainte pour vol déposée par Mme Lepoutre Hortense, épouse Dal Jules, bouchère, demeurant 17[illegible], rue de Gand, contre sa bonne, Musely Célina, âgée de 1[illegible] ans 1/2, M. Spenneu, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

Pendant une absence de sa patronne, jeudi après-midi, cette jeune fille avait sorti de la maison quatre paquets assez volumineux.

Mme Lepoutre ayant eu connaissance de ces faits, vérifia et constata la disparition de différents objets tels que des draps, une broche en or doublé, un coupon de flanelle bleu et blanc à rayures, des bas noirs, des tabliers, un manteau usé, des essuie-mains etc., le tout montant à 77 francs environ.

Une perquisition faite chez M. B..., rue de Gand, où la jeune bonne venait d'entrer au service, amena la découverte des différents objets ci-dessus indiqués et à la suite d'un interrogatoire, Célina Musely fit des aveux.

Elle fut mise en état d'arrestation hier vers midi, et sera conduite aujourd'hui à Lille, pour être à la disposition du procureur de la République.

Les arrestations. — En vertu d'un arrêt rendu par la Cour d'appel de Douai, le nommé Leduc Henri, âgé de 33 ans, fraudeur, demeurant rue du Touque, a été arrêté hier pour subir la peine de 3 ans d'emprisonnement prononcée contre lui pour vol de récolte.

— Le nommé Dellemmes Martial, âgé de 45 ans, tisseur, demeurant rue de la Ferme, a été arrêté hier en vertu d'un arrêt de la cour de Douai, le condamnant à 2 mois de prison pour rébellion et outrage.

Les 2 prisonniers ont été conduits hier matin à la maison d'arrêt de Lille.

Acte de probité. — M. Dujardin, représentant de la brasserie Taffin, rue de Mézières, avait perdu dans le trajet de la poste à la Mairie, un bon poste de vingt francs, qu'il venait de faire établir.

M. Houry Paul, fils de M. Houry, le sympathique employé de l'Etat-Civil, qui avait retrouvé le dit bon de poste, près de l'Académie de musique, et s'était empressé de le rapporter au bureau de poste, eut le plaisir de le remettre à son propriétaire, qui venait s'assurer qu'il ne l'avait pas laissé sur le guichet.

Ce fait de probité n'est pas sans précédent dans la famille Houry.

Autour de Roubaix-Tourcoing

Elections Municipales du 6 Mai 1900

A FOREST-LEZ-LANNOY

Candidats de l'Union Républicaine Ouvrière

CABY Louis, conseiller sortant ; ROBIN J.-B., conseiller sortant ; SERIGO Charles, boucher ; LORIDAN Louis, journalier ; LAURIDAN Narcisse, tisserand ; DELCROIX Jules, journalier ; BOORT J.-B., cordonnier ; DEFFRENNES Pierre, employé de la ville de Roubaix ; LEFEBVRE Louis fils, teinturier ; DEFFRENNES Dieudonné, teinturier.

A MOUVAUX

Candidats de l'Alliance Républicaine-Socialiste

VINCENT, Victor, maire, conseiller sortant ; CARLIER Louis, adjoint, conseiller sortant ; DUHEM Désiré, adjoint, conseiller sortant ; BARON Louis, représentant de commerce la Forgette ; SIX Désiré, conseiller sortant ; MILLEZ Henri, conseiller sortant ; DELEMAZURE Jules, conseiller sortant ; MESSCHAERT Carlos, trieur des [illegible] ; DUHAMEL Paul, conseiller sortant ; DEMULDER Amédée, conseiller sortant ; PETIT Louis, maraîcher les Bonnets ; RENAUT Alphonse, conseiller sortant ; LEBRUN Paul, cons. sort. ; DEGOTTIGNIES Louis, emballeur ; MONTAGNE Désiré, cons. sort. ; SERMONT Florimond, cons. sort. ; DERYVER Alphonse, représentant de commerce ; PICAVET Jules, cons. sort. ; MOREAU Alfred, cons. sort. ; DEMEYER Adolphe, cons. sort. ; DESSAUVAGE Jules, menuisier ; BOUCHÉ Jules, cons. sort. ; DERAIN Alphonse, cons. sort.

A LYS-LEZ-LANNOY

Candidats du Parti Ouvrier

LIENARD Casimir, débitant. — LABITTE Henri, commerçant. — SERGEANT Charles, marchand tailleur. — DEBUS Emile, débitant. — CARETTE Jean-Baptiste, cordonnier épicier. — HELMONT Alphonse, tisserand. — LECLERCQ Clovis, fripier. — BOURGOIS Léon, débitant. — CHEFIAUX Adolphe, journalier. — DANAELS Louis, menuisier. — VANDENHEEDE Jean-Baptiste, chauffeur. — LELEU Jean-Louis, commerçant. — MANIEM Gustave, tisserand. — PALARD François, ancien préposé des douanes. — VANDEPE[illegible] Oscar, tisserand.

LYS-LEZ-LANNOY. — Parti Ouvrier français. — Les membres de la section de Lys-lez-Lannoy sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 5 mai, chez le citoyen Casimir Lienard.

[illegible] — Tombola. — Résultats de la tombola, organisée au profit de la propagande, après la conférence du citoyen Gosselin chez le citoyen Lallard.

Numéros sortis : 1329, [illegible], 1191, [illegible], 1188, 85, [illegible], 410, [illegible].

LE NORD

LILLE

LE CRIME DE LA RUE GAMBETTA

M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé hier au sujet du crime de la rue Gambetta plusieurs témoins dont les deux ouvriers de M. Leclercq, le vieil ébéniste assassiné rue Gambetta par Cantrel et Piquet, et son apprenti le jeune Jules Verschueren. Celui-ci a déclaré pouvoir reconnaître la femme dont les visites chez le menuisier ont précédé l'assassinat de celui-ci. On sait que cette femme doit être la complice de Piquet, Augustine Vandenberghe femme de Decoun[illegible].

A qui le volet ? — Un volet de devanture a été trouvé hier matin posé sur le trottoir, contre la maison portant le n° 12 de la rue St-Sauveur.

Ce volet peint en vert et mesurant environ 2 mètres sur 0 m. 80 peut être réclamé au poste de police du 3e arrondissement où il a été déposé.

Tentative de vol. — Le nommé Baudoux Abel, âgé de [illegible] ans, chaudronnier, sans domicile fixe, a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt lancé contre lui par le Parquet de Lille, pour tentative de vol.

Cet individu a déjà subi trois condamnations.

Enfant renversé par une voiture. — Hier matin, vers 7 h. 1/2, le jeune Marceau Marcq, âgé de 13 ans et demeurant rue d'Iéna, 149, passait rue Mexico, lorsqu'il fut renversé par une voiture de boucher, conduite par un garçon boucher, Gustave Bécue, 18 ans, au service de M. Hourier, rue d'Esquermes.

L'enfant a été atteint par le marchepied de la voiture et dans sa chute, il s'est fait des contusions au genou gauche.

Transporté à son domicile, il y reçut les soins du docteur Dhaine.

Femme culbutée par un cycliste. — Hier vers 11 heures et demie, la dame Théry Clémentine, veuve Declercq, âgée de 76 ans, concierge chez M. Expert-Besançon, fabricant de céruse, 102, rue des Postes, a été renversée en face de son domicile, sur la chaussée, par un vélocipédiste nommé Alfred Mariage, 23 ans, fabricant de chaussures, demeurant rue Jeanne-d'Arc, 64.

Dans sa chute, la dame Théry a eu la jambe droite fracturée et en outre a été légèrement blessée à la main droite.

MM. les docteurs Vermersch et Lambin ont prodigué leurs soins à la blessée.

Cercle sténographique du Nord. — Le Cercle sténographique du Nord qui vient de procéder à la révision de ses statuts se réunira aujourd'hui vendredi en assemblée générale à son siège social, 13, place du Théâtre, pour l'élection de son bureau.

Des cours pratiques de sténographie seront ouverts prochainement par cette société. On peut demander renseignements à son président.

Ecole supérieure de commerce de Lille. — Le concours d'entrée à l'école supérieure de commerce de Lille aura lieu le lundi 1er octobre au siège de cette école.

Pour être admis à se présenter à ce concours les jeunes gens doivent être âgés de 16 ans au moins au 1er juillet, aucune dispense d'âge n'est accordée.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces exigibles, devront être adressées au directeur de l'école avant le 15 septembre.

Le nombre des places mises au concours est de 5 dont 7 gratuites.

Les candidats aux places gratuites devront adresser au Préfet du Nord, avant le 15 juin prochain, une demande sur papier timbré accompagnée des pièces réglementaires.

Emplois civils réservés aux sous-officiers. — Sur la demande du ministre, le préfet de la Seine a décidé, par arrêté du 20 avril 1900, la reprise du recrutement normal du personnel de l'octroi de Paris.

Comme conséquence de cette mesure, tous les sous-officiers actuellement classés pour l'emploi de commis ambulant de 2e classe, vont être incessamment pourvus de cet emploi.

En outre le Ministre vient d'inviter MM. les Généraux commandant les corps d'armée à lui adresser, à titre exceptionnel, pour le 25 mai, terme de rigueur, des propositions en faveur des sous-officiers rengagés ou [illegible] de service au moins, qui désireraient être présentés à la commission de classement de juillet, pour l'emploi de commis ambulant à l'octroi de Paris ([illegible] catégorie).

Les demandes formées par les sous-officiers rengagés libérés, doivent être adressées au général commandant la subdivision de leur résidence.

Il est bon de rappeler que la proportion des vacances dans cet emploi revenant aux sous-officiers est environ de cent.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN. — Solidarité. — La souscription ouverte en faveur d'Henri Crépin, père de famille, malade depuis une année, a produit la somme de 35 fr. 80.

Les citoyens Oscar Legrand et César Cloquet se sont dévoués, comme toujours, en cette circonstance. Nous adressons toutes nos félicitations aux organisateurs et généreux donateurs, pour ladite œuvre de bienfaisance.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Mineur tué par le grisou

A DENAIN

Mercredi, 2 mai courant, vers une heure de l'après-midi, le surveillant-lampiste, Prévost François, âgé de 3[illegible] ans, demeurant quartier Renard à Denain, se trouvait, pour son service, dans la veine Edouard Levant, au niveau de [illegible] mètre de la fosse Renard, quand il fut asphyxié par des émanations de grisou.

Deux ouvriers mineurs, les nommés Dubuille Hubert et Dubruille Jules, s'aperçurent les premiers de l'accident. Ils firent remonter au jour le corps de Prévost et le docteur Lartisien fut mandé immédiatement. Malgré les soins qui lui furent prodigués le malheureux ouvrier ne put être rappelé à la vie.

Il laisse une veuve et cinq enfants en bas âge.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 3 Mai 1900

Les cambrioleurs de la rue Gambetta à Lille. — C'est hier qu'ont passé devant le tribunal correctionnel les cambrioleurs dont nous avons annoncé dernièrement l'arrestation sous l'inculpation de [illegible] et dont l'un se trouvait être l'auteur de l'assassinat commis le 1[illegible] mars sur un vieil ébéniste, M. Leclercq, [illegible], rue Gambetta.

Le cambrioleur assassin Victor Cantrel, s'est pendu comme on s'en souvient, dans le violon du poste central après l'interrogatoire que lui avait fait subir M. [illegible], chef de la sûreté.

Un autre des individus arrêtés, [illegible] a été reconnu innocent et mis en liberté par le juge d'instruction.

Il ne reste donc comme coupables du vol de linge commis chez Mme [illegible], rue Gambetta que Théodore Grisons et Jean [illegible] [illegible].

Grisons, 18 ans, est condamné à 10 mois et [illegible] à un an de prison.

Affaires diverses. — Constant Parmentier, [illegible] ans, [illegible] mois [illegible] pour coups [illegible] jours avec sursis.

— Antoine W[illegible], Théodore Vandressche et Alphonse [illegible], pour vol 20 jours avec sursis.

— Adolphe Van [illegible], [illegible] ans, peigneur, expulsion 1[illegible] mois.

— Léon Vandevoghel, 18 ans, cardeur à Croix, pour vol 3 mois avec sursis.

— Alfred Fontaine, à Seclin et René Destabel pour vol de cuivre [illegible], [illegible] 4 mois de prison.

SANG-ESTOMAC
GUÉRISON DE LA GOUTTE
Docteur **BOLE**, licencié ès science
Grande-Rue, 82, ROUBAIX
face rue du Collège
Tous les jours de 1 heure à 3 heures
Sauf le Lundi

[illegible]NTÉ EST ASSURÉE

à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

APÉRITIF BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du Vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et uniquement recommandé par les Célébrités médicales.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

BUVEZ la MOKATINE PARTOUT !

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 3 mai

ALCOOLS

	3	2
Cour.	3[illegible] 50	3[illegible] 75
Proch.	[illegible] 00	[illegible]
4 mai	37 50	37 50
4 der.	[illegible]	[illegible] 75

BLÉS

	3	2
Cour.	[illegible]	1[illegible] 62
Proch.	1[illegible] 9[illegible]	19 9[illegible]
M.-J.	2[illegible] 65	2[illegible]
4 mai	21 45	21 55
4 der.	00 00	00 00

SEIGLES

	3	2
Cour.	[illegible] 75	1[illegible] 75
Proch.	1[illegible] 50	14 50
M.-J.	14 50	14 50
4 mai	[illegible] 75	[illegible] 75
4 der.	00 00	00 00

AVOINES

	3	2
Cour.	17 50	17 50
Proch.	[illegible] 50	1[illegible] 50
M.-J.	[illegible] 50	17 5[illegible]
4 mai	[illegible]	1[illegible] 50
4 der.	[illegible] 0	00 00

LIN

	3	2
Cour.	7[illegible]	72 75
Proch.	[illegible]	[illegible] 25
4 mai	72 25	72 [illegible]
4 der.	[illegible] 75	6[illegible] 00

COLZA

	3	2
Cour.	62 [illegible]5	62 50
Proch.	[illegible] 50	63 00
4 mai	6[illegible]	63 50
4 der.	62 50	62 25

FARINES

	3	2
Cour.	2[illegible] 75	26 [illegible]
Proch.	26 30	26 [illegible]
M.-J.	2[illegible]	27 [illegible]
4 mai	2[illegible] 25	2[illegible]
4 der.	00 0	00 00
Corb.	[illegible] 50	

SUCRES

	3	2
Cour.	[illegible]	[illegible]
Proch.	[illegible]	[illegible]
M.-J.	[illegible]	[illegible]
4 mai	[illegible]	[illegible]
4 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Roux 3	[illegible] 75	[illegible]
Raf.	104 50	à 105
Cris.	[illegible]	

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'Egalité,
22, Rue de Fives, 23